

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

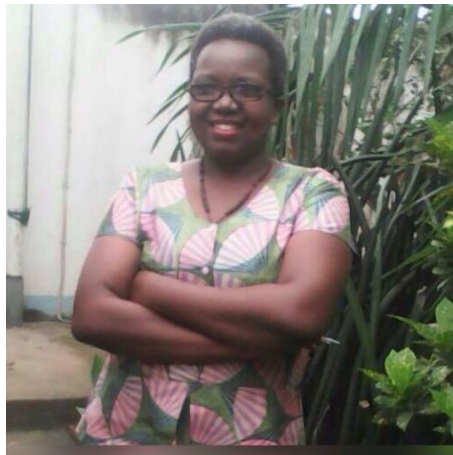
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°155 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 25 au 31 mars 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2019, au moins 526 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i> .....	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	7
<i>I.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	9
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT DE REUNION</i> .....	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....	9
<i>III. CONCLUSION</i> .....	11

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**FRODEBU** : *Front pour la Démocratie au Burundi*

**PAFE** : *Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers*

**PAM** : *Programme Alimentaire Mondial*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 10 personnes tuées dont 8 cadavres retrouvés, 1 enlevée, 4 torturées, 10 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Parmi les victimes identifiées, figurent 4 femmes tuées et 3 femmes arrêtées.

Le phénomène de cadavres, qui continue à s'observer dans divers endroits du pays est inquiétant par son nombre croissant.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti CNL.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Musongati, province Rutana**

En date du 26 mars 2019, très tôt le matin, sur la colline Karera, zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, un corps sans vie d'une femme nommée Bayizere, résidant sur la colline Karera, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces montrant qu'elle a été tuée à l'aide des coups de bâton. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure de la localité qui accusaient la victime de sorcellerie sont des présumés auteurs de cet assassinat.

#### ***I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune et province Bubanza**

Dans la nuit du 30 mars 2019, vers 23 heures, sur la colline Gitanga, zone Muramba, commune et province Bubanza, Paul Ndagijimana, âgé de 68 ans, a été tué par des gens non identifiés armés de couteaux et de petite houes qui se sont introduits dans sa maison. Deux personnes suspectées du nom de Lioné Ciza et Jachée Bukuru ont été arrêtées et détenues dans le cachot du poste de police de Bubanza. Le motif de cet assassinat n'est pas connu.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 30 mars 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ce corps était emballé dans un sac. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré au cimetière appelé « Kukagazi » dans la même zone par la population accompagnée par le chef de zone Rukaramu, Léonidas Nibigira.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke**

En date du 25 mars 2019, vers 7 heures, sur la colline Kibaya, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rivière Nanderama par des cultivateurs. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces montrant que la victime a été tuée par machette. Selon les mêmes sources, ce corps a été vu par des gens qui allaient travailler dans les champs et ont alerté l'administrateur communal. Les circonstances et les auteurs de ce meurtre sont inconnus.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 25 mars 2019 vers 6 heures du matin, sur la colline Ramba, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, un corps sans vie de Pierre Ntakirivuze, âgé de 60 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un fossé situé derrière sa maison. Selon des sources sur place, le corps n'avait pas de traces ni de blessures. Les circonstances de sa mort ne sont pas connues.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Buhinyuza, province Muyinga**

En date du 26 mars 2019, vers 14 heures, dans les herbes à la périphérie du parc national de la Ruvubu, sur la colline Bunywana, zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga, un corps sans vie en décomposition de la septuagénaire nommée Ndengayabo, originaire de la colline Muramba, commune Buhinyuza, a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps a été découvert par des gens qui ramassaient du bois. Selon les mêmes sources, la femme avait disparu il y avait deux semaines et les circonstances de sa mort restent inconnues. La police de la protection civile a récupéré le cadavre et a procédé à l'inhumation en date du 27 mars 2019.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge**

Dans la matinée du 26 mars 2019, un corps sans vie d'Innocent Irumva, pêcheur, âgé de 18 ans, a été retrouvé au quartier Kanyenkoko, au centre de la commune et province Rumonge. Les circonstances de sa mort restent inconnues.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge**

En date du 30 mars 2019, vers le soir, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, au bord du lac Tanganyika, au niveau de la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré à la va-vite au bord du lac par la population sur l'ordre des autorités locales.

## ***I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

### **Une personne enlevée en commune Busoni, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 mars 2019 indique que dans la matinée du 14 mars 2019, dans la réserve naturelle de Murehe, frontalière avec le Rwanda, colline Gatete, commune Busoni, le nommé Ndarurinze, âgé d'environ 45 ans, a été trouvé agonisant par des Imbonerakure conduits par Ngendandumwe, chef des Imbonerakure appelés "mixtes" assurant la surveillance de la frontière burundo-rwandaise. Selon des sources sur place, son cou présentait des traces de cordes. La victime a été amenée au bureau de la PAFE par des Imbonerakure qui se sont mis à insulter des militaires du Rwanda les accusant d'avoir tabassé Ndarurinze. Par après, ces Imbonerakure ont transporté la victime à bord d'une ambulance à l'hôpital Kirundo pour des soins sous leur surveillance. En date du 23 mars 2019, la victime a été enlevée de cet hôpital et conduite vers une destination inconnue.

## ***I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Une personne torturée en commune et province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2019 indique qu'en date du 23 mars 2019, vers 22 heures, sur la colline Jimbi, commune et province Gitega, Pasteur Nshimirimana, âgé de 37 ans, handicapé physique à la jambe gauche, soudeur à la première avenue du quartier Swahili, commune et province Gitega et membre du CNL, a été attaqué chez lui par des Imbonerakure dirigés par Théogène Ndorimana de la colline Butamuheba, commune Gitega, petit frère du député prénommé Amédée, membre du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils ont défoncé la porte et les fenêtres de sa maison et l'ont battu. Selon les mêmes sources, la victime a été emmenée dans un état critique au cachot de la

zone Mungwa puis transférée au commissariat provincial de police par le Commissaire prénommé De la Chance. Pasteur n'a pas été autorisé à se faire soigner jusqu'au 28 mars 2019.

### **Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 25 mars 2019, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Dieudonné Niyongabo, âgé de 26 ans, agent de la compagnie de téléphonie mobile-LUMITEL, membre du CNL, a été arrêté à son service à Buhiga. Selon des sources sur place, la victime a été emmenée dans un terrain près du bureau de la zone Buhiga où elle a été battue à coups de pieds par Phocas Sindaruhuka, chef de zone Buhiga et en même temps secrétaire communal du CNDD-FDD, aidé par Nestor Bashingwanubusa, représentant communal des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, la victime a été mise au cachot de la zone Buhiga et ils l'accusaient de distribuer des cartes de membre du parti CNL et d'avoir collecté des contributions pour le compte de ce parti. Elle a été relâchée le lendemain.

### **Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza**

En date du 30 mars 2019, sur la colline Gihororo, commune Rango, province Kayanza, Barnabé Kaziri, member du CNL, a été tabassé jusqu'à vomir du sang lors d'une réunion collinaire de sécurité par le prénommé Aimable, représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir adhéré au parti CNL alors qu'il était un Imbonerakure. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner au CDS de la colline Gikomero de cette même commune.

### **Une personne torturée en commune Ruhororo, province Ngozi**

En date du 26 mars 2019, vers 21 heures, sur la colline Ryarunyinya, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Philbert Batururimi, membre du parti CNL, a été battu à l'aide des coups de bâtons, de pieds et de poings par des Imbonerakure de cette colline dont Majambere alias Bugesera, Nzigamasabo, Bararusasiye et Mathias, dirigés par Léonard, chef de cette colline, Ézéchiel, représentant collinaire des Imbonerakure et Serges, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Taba II, de la même commune. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée sur le marché de Taba et enfermée dans un hangar de stockage des marchandises situé dans un lieu appelé « Ku Matara » qui a été aussi ceinturé pour empêcher ceux qui pourraient intervenir. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient d'avoir refusé de quitter le parti de Rwaswa pour adhérer au CNDD-FDD. La victime a été libérée par la population de la localité et conduite au CDS Taba I tandis que les tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

## ***I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Trois personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 30 mars 2019, vers 16 heures, sur la colline village II, au centre de la commune Gihanga, province Bubanza, 3 membres du parti CNL, Sylvain Ndayahoze, Pascasie Kezimana et Ezéchiel Mahoro ont été arrêtés par la police en collaboration avec des Imbonerakure et détenus dans le cachot de la Brigade de Gihanga. Selon des sources sur place, ces membres du CNL étaient dans un cabaret appartenant à Dismas en train de partager un verre. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir organisé une réunion clandestine.

### **Une personne arrêtée en commune et province Gitega**

En date du 26 mars 2019, dans la nuit, au quartier Nyabututsi, commune et province Gitega, Adrien Nzoyihera, membre du comité provincial du parti CNL en province Gitega, a été arrêté par des policiers et des Imbonerakure au moment où il étanchait la soif dans un bistrot de la localité communément appelé "plage", dans la ville de Gitega. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la police à Gitega.

### **Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 25 mars 2019, sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, le nommé N., âgé de 28 ans, photographe, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par Alexandre Ndamama, Commissaire communal de police. Selon des sources sur place, il était accusé d'espionnage pour le compte de l'ennemi du pays, et son téléphone ainsi que son appareil photo ont été confisqués. Selon les mêmes sources, la victime était en train de prendre des images avec son téléphone lorsque des policiers battaient un homme qu'ils accusaient d'avoir battu sa femme. En date du 30 mars 2019, la victime a été conduite au bureau dudit commissaire où elle a été menacée d'être tuée par ledit Commissaire et le surnommé Nono, responsable provincial du SNR en lui disant : « tu seras transféré dans un lieu qui convient aux criminels à moins de nous donner une somme de 500 000 fbu ». Elle a dû vendre son téléphone et son appareil-photo sur place à 200 000 fbu, une somme qu'elle a vite donnée au Commissaire et à Nono qui l'ont alors libérée.

### **Trois personnes arrêtées en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 26 mars 2019, Jacqueline et Joachim, habitants de la colline Bupfunda et Belina, une rwandaise ont été arrêtées et conduits au cachot de la commune Rutegama par l'administratrice de la commune Rutegama en province Muramvya. Selon des sources sur place, Jacqueline et Belina ont été accusées de trouble public. La veille, vers 23 heures, ces deux femmes avaient alerté la police qu'un groupe de bandits à main armée venait de leur voler un téléphone portable. Selon les mêmes sources, en date du 27 mars 2019, un ami de Belina, la rwandaise s'est présenté au cachot de la commune pour demander la raison de leur incarcération et a été aussi arrêté sans explication. Ils ont été, tous trois, embarqués par le procureur dans la soirée à la prison centrale de Muramvya.

### **Une personne arrêtée en commune Nyamurenza, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2019 indique qu'en date du 24 mars 2019, dans l'après-midi, sur la colline Mushonge, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, Etienne Miburo alias Nkorokoro, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot de cette commune par des Imbonerakure dirigés par Dismas Munezero alias Barengayabo. Selon des sources sur place, la victime venait des travaux champêtres et a croisé ces Imbonerakure en sport. Comme ils le connaissaient comme membre du parti CNL, ils l'ont directement arrêté et emmené au cachot expliquant aux policiers responsables de ce cachot que la victime leur a lancé des injures.



### **Une personne arrêtée en commune et province Rumonge**

Dans la matinée du 28 mars 2019, Melchiade Hatangimana, représentant des jeunes du parti CNL en zone Minago, commune et province Rumonge a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, il était accusé de tenir des réunions illégales. Il a été conduit au cachot de police à Rumonge.

### ***I.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

#### **Une personne blessée en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 26 mars 2019, sur la septième transversale Cibitoke, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Jean Claude Nzobonimpa, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, démobilisé de la police, a été blessé grièvement à la tête par sa femme Christine Harerimana. Selon des sources sur place, les conflits familiaux sont à la base de cette blessure.

#### **Une personne blessée en commune Nyabikere, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2019 indique qu'en date du 24 mars 2019, vers 23 heures, sur la colline Masama, zone Rugwiza commune Nyabikere, province Karuzi, une femme prénommée Faustine, âgée de 32 ans, a été blessée au niveau du cou à l'aide d'une machette par son mari nommé Ntamakuriro, âgé de 40 ans, lui reprochant d'infidélité. Selon des sources sur place, ce sont les voisins ayant entendu les cris de la victime, qui sont intervenus et l'ont sauvée. Ils l'ont transportée vers le CDS Nyabikere tandis que l'auteur a pris le large.

#### **Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 25 mars 2019, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Francine Ndarufatiye, cultivatrice, a été tuée par son mari, âgée de 48 ans. Selon des sources sur place, cet homme avait même mutilé les testicules de ses deux garçons à leur naissance, l'un d'entre eux a succombé à cette mutilation tandis que celui qui a survécu est âgé de 8 ans. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot de la police de Giharo.

### ***I.6. VIOLATION DU DROIT DE REUNION***

#### **Interdiction d'une réunion en commune et province Makamba**

En date du 30 mars 2019, au chef-lieu de la colline Canda, zone Nyange, commune et province Makamba, une réunion à l'intention des fidèles du parti FRODEBU-Nyakuri a été interdite par l'administrateur communal de Makamba et les Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, Kefa Nibizi, président du parti FRODEBU Nyakuri qui allait présider cette réunion sur sa colline natale est parti sans échanger avec ses membres.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

#### **Une personne tuée en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 25 mars 2019, vers 12 heures, sur la sous-colline Kabanga, colline Gitanga, zone et commune Gisagara, province Cankuzo, Marcelline, âgée d'une soixantaine d'années a été lynchée

par ses voisins. Ces derniers l'ont accusée de sorcellerie. Plusieurs personnes de cette localité ont été arrêtées par des policiers pour des raisons d'enquête.

### **Une personne blessée commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2019 indique que dans la nuit du 24 mars 2019, sur la colline et zone Cewe, commune et province Kirundo, Nsabintore, cultivateur et member du parti FRODEBU, a été blessé au bras droit par une grenade lancée chez lui par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Kigozi pour des soins médicaux.

### **Discours de haine et incitation à la violence en commune Cendajuru, province Cankuzo**

En date du 25 mars 2019, au chef-lieu de la commune Cendajuru, province Cankuzo, au cours d'une réunion de sécurité, Béatrice Nibaruta, Administratrice de la commune Cendajuru, a interdit aux chefs de collines, des responsables humanitaires basés dans cette commune comme la Croix-Rouge de ne plus accepter que le PAM amène de l'aide aux vulnérables. Selon des sources sur place, elle a déclaré que cette décision a été prise par le Président de la République, Pierre Nkurunziza lors d'une réunion organisée avec les gouverneurs de province. Pour ces autorités, l'aide du PAM est une stratégie des opposants pour perturber les élections de 2020. Selon les mêmes sources, c'est en apportant de la nourriture aux démunis que le PAM fait entrer des armes des rebelles basés au Rwanda. En outre, cette administratrice a ordonné le chef de colline Mugongo, zone Cendajuru à dire à une famille dont sa fille s'est mariée au Rwanda, de ne plus revenir au Burundi et d'alerter les Imbonerakure d'en assurer le suivi.

### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.